

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2021096CS0203**

**Comité Syndical du 6 avril 2021**

**Date de convocation : 24 mars 2021**

**Date d'affichage : 8 avril 2021**

**OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2020 : compte administratif.**

L'an deux mille vingt-et-un, le six du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Amphithéâtre du Lycée Agricole de l'Oisellerie, 40, allée de l'Oisellerie à La Couronne, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claude CHARRIER, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°15 de Mérignac, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués : .....	74
Quorum : .....	38
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	51
Nombre de procurations au moment du vote : .....	5

**Le Président propose** au Comité Syndical qui l'accepte, Madame Sylviane BUTON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, comme Président *ad hoc*.

Le Président Jean-Michel BOLVIN cède la Présidence du Comité Syndical à Madame Sylviane BUTON.

Madame Sylviane BUTON demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte administratif 2020 du budget annexe Très Haut Débit.

Il est indiqué que ledit compte administratif 2020 est identique au compte de gestion 2020 voté précédemment.

Il est précisé que le compte administratif 2020 du budget annexe Très Haut Débit était joint, dans son intégralité, aux convocations.

Il est donné lecture, section par section et chapitre par chapitre, du compte administratif 2020 du budget annexe Très Haut Débit dont la balance générale s'établit comme suit :

SDEG 16 - Budget Annexe "Très haut débit" - CA - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>				<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>				<b>A1</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>					
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	937 001,15	G	937 001,15
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	937 001,15	= G+H+I+J	937 001,15
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	937 001,15	= G+I+K	937 001,15
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	937 001,15	= G+H+I+J+K+L	937 001,15

Fonctionnement - Dépenses		Année 2020
		Mandats émis
65	Autres charges de gestion courante	937 001,15
Total		937 001,15

Fonctionnement - Recettes		Année 2020
		Titres émis
74	Dotations, subventions et participations	936 994,25
75	Autres produits de gestion courante	6,90
Total		937 001,15

Madame Laure GAUTHIER précise que :

- la clôture de l'exercice 2020 du budget annexe Très Haut Débit et des exercices antérieurs cumulés est de 0,00 €.

Le Président Jean-Michel BOLVIN assiste à la discussion.

Il n'est posé aucune question par les membres du Comité Syndical.

Le Président Jean-Michel BOLVIN quitte la salle de réunion avant les opérations de vote.

**La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente propose** que les modalités de vote du compte administratif du budget annexe sont les suivantes : le budget est voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
  - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

**La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente propose** de procéder au vote du compte administratif 2020 du budget annexe Très Haut Débit.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**56 voix pour**

**0 voix contre**

**0 abstention**

- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe Très Haut Débit tel que présenté et arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - par voie de conséquence, le compte administratif 2020 du budget annexe Très Haut Débit est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le compte administratif 2020 du budget annexe Très Haut Débit.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*